



Réclamation d'un impayé...qui a déjà été payé

Par **angie**, le **07/10/2012 à 20:30**

Bonjour,rnrnActuellement je suis locataire d'un appartement géré par l'agence AKERYS, en debut d'année 2012 j'ai eu un litige qui a été réglé (toutes les sommes dues ont été réglés) les détails je vous en passe, cette agence immobilière je vous la déconseille entièrement, je n'ai eu que des problèmesrnrnAujourd'hui je reçois une lettre de la part d'un huissier qui me demande de régler les sommes dues par chèque ou mandat cash , j'ai également un numéro de téléphone ou joindre cette personnernrnCette demande a été mandaté par le propriétaire de mon appartemenrnrnQue faire en premier lieu? je compte déjà passer un coup de fil demain mais j'imagine que cela n'a aucune validité...rnrnA votre avis, que s'est-il passé? et comment faire pour m'en sortir de cette embrouille rnrnje vous remercie d'avance...

Par **alterego**, le **07/10/2012 à 21:05**

Bonjour,rnrnAdressez un courrier RAR accompagné des copies des justificatifs à votre propriétaire et copie de ce courrier toujours avec copie des justificatifs à l'huissier. N'oubliez pas de rappeler à ce dernier ses références (voir son courrier).rnrnCordialement

Par **angie**, le **07/10/2012 à 22:32**

Merci de votre réponse rapide !rnrnJ'ai envoyé un mail à l'agence akerys et également à l'huissier avec la dernière quittance de loyer..je t'enverrais les documents par courrier également comme vous me le conseillezrnrnMerci beaucoup

Par **angie**, le **07/10/2012 à 22:33**

en fait..je n'ai pas les coordonnées de mon proprio...

Par **alterego**, le **08/10/2012 à 11:12**

Bonjour,rnrnAgence ou pas agence, les coordonnées du propriétaire sont obligatoirement mentionnées sur la première page du bail et devraient l'être aussi dans l'acte d'huissier.rnrnLes mails ou p..... dans un violon c'est pareil.rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **08/10/2012 à 11:14**

[citation]Les mails ou p..... dans un violon c'est pareil.
[/citation]rnBonjour,rnEffectivement...rnLes gens ont de plus en plus le réflexe "mail".rnMais dans une procédure, seule la LRAR a de la valeur.

Par **angie**, le **08/10/2012 à 13:56**

Ok! je vais envoyer ce LRAR des que possible...entre temps j'ai téléphoné les hussiers, soit disons que c'était un courrier qui était automatique et que mon appel confirmait que je ne devais rien..bizarre